



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

QUE le rôle de perception devant servir à la taxation pour l'année 2011 a été déposé au bureau de la Municipalité, le 28 janvier 2011.

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau susmentionné, situé au : 337 chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, aux heures normales d'ouverture. **(Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et du lundi au mercredi de 13 h à 16 h)**

QUE le soussigné procédera à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus par la Loi.

Donnée à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce vingt-huitième jour de janvier deux mille onze.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier